

PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal
27 février 2026 à 20 h

Convocation du 21 février 2026

Secrétaire de séance élu : Christine FLOCHLAY

Absences et pouvoirs :

Absent(e)s	Pouvoirs
Joël BOTHOREL	Annaïk PLISSONNEAU
David TUAL	Denis BERNARD
Vincent LE GUILLOU	Stéphane BARRE
Corinne MARREC	
Monique DANIEL	

Quorum atteint : ☒ OUI ☐ NON

ORDRE DU JOUR :

- 1) Vote des taux 2026
 - 2) Budget Primitif 2026
 - 3) Aménagement paysager des rues Max Jacob, Kerveur-Vihan et Kergaben Huella : attribution du marché
 - 4) Demande de subvention : fresque murale
 - 5) DIA
- Questions diverses

Si besoin :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter point(s) à l'ordre du jour :

- *Délibérative relative à*
- *Délibération relative à*

DECISION :

Approbation du PV de la séance du 30 janvier 2026

VOTE : adoptée

Question n° 1

Délibération n° 26-02-001

Objet : Vote des taux d'imposition 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts,

Considérant la nécessité d'assurer l'équilibre budgétaire et de maintenir le niveau de services publics proposés à la population,

Après en avoir délibéré,

- **FIXE** les taux des taxes communales pour l'année 2026 comme suit :

Taxe	Taux 2025	Taux 2026	Évolution
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	17,07 %	17,39 %	+2 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,64 %	38,39 %	+2 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	42,96 %	42,96 %	

- **PRECISE** que ces taux seront notifiés aux services fiscaux dans les délais réglementaires.

Question n° 2

Délibération n° 26-02-002

Objet : Budget primitif 2026

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants L'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 présenté par le Maire ;

Considérant :

Que le budget primitif 2026 est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 700 042,00 €

Recettes : 1 700 042,00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 888 594,08 €

Recettes : 1 888 594,08 €

Soit un budget total de : **3 588 636,08 €**

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessus ;

- **VOTE** les crédits par chapitre (ou par nature/fonction selon votre mode de présentation) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations nécessaires à l'exécution du budget.

Question n° 3

Délibération n° 26-02-003

Objet : Aménagement des rues Max Jacob, chemin de Kerveur-Vihan et Hameau de Kergaben Huella – relance lot 2 attribution des marchés

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la déclaration sans suite du lot n°2 et la décision de relancer la consultation ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence, publié dans deux journaux d'annonces légales et la plateforme E-Mégalis le 23 janvier 2026.

Considérant que, dans le cadre de cette relance, quatre entreprises ont déposé un dossier dans les délais impartis ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet CIT,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 15 février 2026 et a décidé d'attribuer le lot n°2 à l'entreprise BELLOCQ Paysages, dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères fixés dans le règlement de consultation ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** le lot n°2 « Aménagement paysager » du marché d'aménagement des rues Max Jacob, chemin de Kerveur-Vihan et hameau de Kergaben Huella à l'entreprise BELLOCQ Paysages pour un montant HT de **62 930,00 €**.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026, article 2315.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents afférents et à prendre toute décision relative à son exécution.

Question n° 4

Délibération n° 26-02-004

Objet : Candidature à l'appel à projets 2026 du Conseil départemental du Finistère – Réalisation d'une fresque participative sur le mur du préau de l'école Paul-Emile Victor

Vu l'appel à projets 2026 lancé par le Conseil départemental du Finistère à destination des Conseils Municipaux des Jeunes (CMJ),

Considérant la volonté du Conseil Municipal des Jeunes de Plonéis de mener un projet artistique et participatif favorisant l'expression des jeunes, la citoyenneté et l'embellissement du cadre de vie,

Considérant le projet de réalisation d'une fresque participative sur le mur du préau de l'école Paul-Emile Victor, élaboré par le CMJ en concertation avec les élèves, l'équipe pédagogique, l'Association des Parents d'Elèves et une artiste intervenante,

Considérant que cette fresque aura pour objectifs :

- de valoriser l'expression artistique des enfants et des jeunes ;
- de favoriser la participation citoyenne ;
- de renforcer le sentiment d'appartenance à l'école et à la commune ;
- d'embellir durablement l'espace du préau ;

Considérant le budget prévisionnel estimé à 3 968,00 €comprenant notamment :

- l'intervention d'une artiste professionnelle ;
- l'achat de fournitures (peintures, matériel, protections) ;
- les éventuels frais de préparation du support ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme FLOCHLAY, adjointe au Maire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de fresque participative porté par le Conseil Municipal des Jeunes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature au titre de l'appel à projets 2026 du Conseil départemental du Finistère ;
- **SOLLICITE** une aide financière auprès du Conseil départemental du Finistère pour la réalisation de ce projet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Question n° 5

Délibération n° 26-02-005

Objet : DIA

Dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal lors de la séance du 21 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte dans le détail des décisions qui ont été prises depuis le dernier conseil du 5 décembre 2025.

Décisions négatives relatives au droit de préemption :

Date	N° enregistrement	Référence cadastrale	Adresse	Superficie (en m²)	Notaire
16/02/2026	029173 26 00006	ZE 636	7 rue Michel Thersiquel	505	Consilium Notaires
17/02/2026	029173 26 00007	ZE 694	3 rue Claude Dervenn	513	Consilium Notaires

Christine FLOCHLAY, Secrétaire de séance



Christian CORROLLER, Maire

